



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre juin**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 18 juin 2024.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL-BRUNAT - Mme Céline DESLATTES - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - M. Yann MONGABURU - M. Antoine FLECHET - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Nathalie BERANGER - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - M. Hakim SABRI - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Amel ZENATI

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à Mme Laura PFISTER  
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ  
Mme Sandra KRIEF donne pouvoir à M. Antoine BACK  
Mme Anne-Sophie OLMOS donne pouvoir à Mme Katia BACHER  
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB  
Mme Laure MASSON donne pouvoir à M. Hakim SABRI  
Mme Charah BENTALEB donne pouvoir à M. Alain CARIGNON

Absents excusés :

Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Barbara SCHUMAN

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Thierry CHASTAGNER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20240624\_26 - Modification de la liste des fonctions qui peuvent ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement.

SEANCE DU 24 JUIN 2024

**26-(36111). PERSONNEL MUNICIPAL : Modification de la liste des fonctions qui peuvent ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement.**

**Monsieur Pierre MERIAUX expose,**

Mesdames, Messieurs,

Suite au décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 modifié portant réforme du régime des concessions de logement, le conseil municipal de la Ville de Grenoble a, lors de sa séance du 24/06/2015 voté une délibération de refonte des logements de fonction à la Ville de Grenoble.

Cette délibération précisait les conditions d'attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service ou par convention d'occupation précaire, ainsi que les conditions de paiement des redevances locatives en fonction du type de la concession de logement et des frais afférents aux fournitures des fluides installés dans le logement (eau, gaz, électricité, chauffage).

L'annexe de la délibération du 22/06/2015 listait l'ensemble des fonctions qui peuvent ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement.

Suite à l'évolution des missions il est proposé aujourd'hui de mettre à jour cette liste.

Ce dossier a été examiné par la :

Commission Ressources du mercredi 12 juin 2024

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de modifier l'annexe de la délibération du 24 juin 2015 relative aux logements de fonction selon les tableaux joints, par la liste des fonctions qui peuvent ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service et la liste des fonctions comportant un service d'astreinte qui peuvent ouvrir droit à l'attribution d'une convention d'occupation précaire.**

Conclusions adoptées :

Adoptée

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

L'Adjoint Délégué,

M. Pierre MERIAUX

Publiée le : 27 juin 2024